Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260819-DB_2026_53-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 AOUT 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Dix-huit Aout à Dix-huit Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tréveneuc sous la Présidence de SERANDOUR Marcel, Maire.

PRÉSENTS : BIGOURIE Séverine, CHAMPAGNE Isabelle, CHARTIER Pierre-Yves, CLOCHET Jean-Jacques, DESPOIX Maryse, DRILLET Alain, ESCANDE Bernard, LE ROUX Marie, PELLAN Nicolas, SERANDOUR Marcel, SZYSZKA-COLLARD Sandrine et SZYSZKA Jean-Lou

ABSENTS REPRESENTES : KERVOËL Annick, procuration à Maryse DESPOIX - HIRIGOYEN Julie, procuration à Séverine BIGOURIE - GOULVEN Amélie, procuration à Marcel SERANDOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHARTIER Pierre-Yves

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes par Marcel SERANDOUR.

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation :
LE 11/08/2026

Délibération DB-2026-53

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés et supprimés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de maintenir le tableau des emplois permanents en adéquation avec la situation administrative réelle des agents.

À la suite de son inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne, l'agent d'accueil, de gestion administrative et d'urbanisme a été nommé puis titularisé dans le cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux. Afin de régulariser la structure des effectifs de la commune, il convient de créer formellement le poste au grade de Rédacteur territorial et de constater la suppression du poste au grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe devenu vacant à la suite de cette titularisation.

Par ailleurs, concernant les opérations de recensement de la population du début d'année 2026, il est rappelé que les contrats vacataires temporaires associés ont pris fin de plein droit à l'issue de la campagne et n'ont pas vocation à figurer au tableau des emplois permanents.

Délibération

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 411-1 ; VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
VU l'arrêté de nomination et l'arrêté de titularisation de l'agent au grade de Rédacteur territorial ;
CONSIDÉRANT la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2025 portant

Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260819-DB_2026_53-DE

adoption du tableau des emplois ;
CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser le tableau des emplois pour refléter la titularisation de l'agent d'accueil et d'urbanisme dans son nouveau grade ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMPLOIS PERMANENTS						
Emploi	**Cadres d'emplois et grades**	Effectifs budgétaires	**Effectifs**			
			Pourvus	**Vacants**	**dont TNC**	**DHS**
CADRES D'EMPLOI DES ATTACHÉS - A						
Secrétaire générale	Attaché Territorial	1	1	0	0	37h
CADRES D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX -B						
Agent d'accueil et de gestion administrative	Rédacteur Territorial	1	1	0	0	37h
CADRES D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS - C						
Gérance Agence postale communale	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	0	1	19 h
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE MAITRISE - C						
Responsable services	Agent de maîtrise principal	1	1	0	0	35 h / 39h
Responsable services technique adjoint	Adjoint technique à Adjoint technique Ppal 1ère cl	1	1	0	0	35 h / 39h
Agent polyvalent serv tech	Adjoint technique à Adjoint technique Ppal 1ère cl	1	1	0	0	35 h / 39h
Agent polyvalent serv tech	Adjoint technique à Adjoint technique Ppal 1ère cl	1	1	0	0	35 h / 39h
	TOTAL GENERAL	**7**	**7**	**0**	**1**	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15		

- ✓ **SUPPRIME** l'emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 1ère classe (catégorie C, 37h hebdomadaires) précédemment occupé par l'agent.
- ✓ **ADOPTE** le tableau des emplois permanents mis à jour tel qu'annexé ci-avant.
- ✓ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal au chapitre 012 (charges de personnel).

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Pierre-Yves CHARTIER

Le Maire,
Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE TREGUENEUC (Côtes-d'Armor)